

**Conseil Régional 24 janvier 2008**  
**BP 2008 –**  
**Jacques COCHY**

OGM, le Grenelle n'a rien tranché ! Le débat public n'a pas eu lieu même si les media lui ouvrent leurs colonnes au point que certains entretiennent l'appétit du lecteur par le suspense : rien n'est joué !

Les français, quand ils sont sondés, sont toujours majoritairement contre, peu convaincus qu'ils semblent être par les atouts des OGM.

Nos voisins italiens, très attachés à la qualité alimentaire ne la conçoivent pas, eux non plus, génétiquement modifiée. L'Allemagne, tout aussi prudente, après avoir activé la clause de sauvegarde contre la culture du maïs Mon 810, autorise sa culture sous surveillance ; mais surtout permet un étiquetage des produits animaux avec ou sans OGM, permettant ainsi au consommateur d'exprimer clairement son choix. L'Allemagne a déjà transposé la directive européenne et la loi allemande protège mieux les filières non OGM que n'envisage de le faire le gouvernement français.

En Pays de la Loire, les opérateurs économiques ont su adopter très tôt des stratégies de différenciation plaçant la Région en tête des régions françaises et parmi les leaders en Europe en produits de qualité et d'origine certifiés : labels rouges, AOC (Appellations d'Origine Contrôlée), bio... C'est pourquoi la Région, au travers les rapports 113 et 310 du Développement agricole, appuie cette démarche par une politique offensive dans ce domaine.

Ces productions ont fait le choix d'être sans OGM et la Région soutient ce choix par son engagement dans les structures européennes que ce soit pour les produits d'origine à l'AREPO (Association des Régions d'Europe pour les Produits d'Origine) ou au sein du réseau des régions d'Europe signataires de la Charte de Florence.

Ce réseau a d'ailleurs organisé une conférence internationale les 5 et 6 décembre dernier à Bruxelles où j'avais l'honneur de représenter la Région. Permettez moi de vous en faire un rapide retour. 361 participants de 65 régions d'Europe dont 117 entreprises. Des producteurs brésiliens, indiens, chinois et américains de sojas non OGM voyant les résultats de notre initiative et les contrats qui ont été négociés, préparent une nouvelle rencontre de travail autour de la problématique de l'approvisionnement du marché européen en soja et co-produits du soja non-OGM : huile, lécithine, tourteaux, soja concentré pour remplacer la farine de poissons. Cela pourrait se dérouler début juin à Bruxelles où les régions européennes pourraient faire un point des avancées de ce dossier.

Après « le moratoire français », les 3 millions de signatures italiennes contre les OGM et l'autorisation allemande de labellisation des produits non OGM, que le réseau OGM-free réclamait à l'issue de la conférence de Bruxelles, l'avenir des OGM en Europe ne peut s'écrire au détriment des productions de qualité et d'origine, éléments forts de notre bien-être et de notre identité culturelle, ni au détriment de la santé de l'environnement et des consommateurs.

L'Association des Régions de France a pris une position claire en faveur d'un moratoire sur les OGM, lesquels sont incompatibles avec l'agriculture biologique et entraînent une perte de la diversité des variétés agricoles.

Si le projet de loi, présenté au sénat par le gouvernement, possède des avancées qui seront sans doute battues en brèche par les parlementaires UMP qui subissent un énorme lobbying de la part des promoteurs d'OGM, FNSEA en tête ; il a aussi malheureusement beaucoup de lacunes.

Ainsi, l'article 5, qui dit ceci : « *Le préjudice économique est constitué par la dépréciation du produit résultant de la différence entre le prix de vente du produit de la récolte soumis à obligation d'étiquetage et celui du même produit non soumis à une telle obligation.* »

Encore une fois, les filières labellisées devront prouver par analyse, tout préjudice ou son absence. Qui paiera ces analyses ? Cela n'est pas dit. Cela nous promet des recours juridiques nombreux. Par ailleurs, quelque soit le résultat de ces recours, cela ne remplacera pas les récoltes contaminées par des OGM qui devront être retirées du marché non OGM parce qu'ayant perdu leur label. Ce sera autant de manque pour les filières non OGM avec le risque de disparition de certaines de ces filières par défaut de marchandises.

Soyons certain, l'introduction des OGM dans les campagnes signifierait la fin des productions non-OGM. C'est aussi un risque de troubles à l'ordre public.

Le gouvernement annonce 45 M€ pour la recherche sur les OGM ; souhaitons qu'ils servent comme annoncé à une véritable évaluation des OGM en projets.

Par contre, 2007 a été marqué par la mise en culture de 39 ha de maïs OGM sur notre territoire et ce au mépris de notre délibération de Commission permanente en mai 2004 et de la délibération de notre assemblée d'octobre 2005.

C'est pourquoi, mes chers collègues, compte tenu de ce panorama de la problématique OGM aujourd'hui que je viens de dérouler, je voudrais au nom des Verts vous faire deux propositions :

Tout comme nous avons mis en place des conditionnalités des aides aux entreprises vis-à-vis du CNE que nous condamnions, nous vous proposons d'instaurer une conditionnalité des aides visant à n'autoriser le versement d'aides qu'en échange d'un engagement à ne pas cultiver d'OGM.

Concernant le débat public sur les OGM, une initiative de la Région est attendue. Cela faisait d'ailleurs partie de notre délibération. Les nouvelles technologies suscitent des interrogations voire des inquiétudes, c'est classique depuis fort longtemps, l'interrogation est légitime et les inquiétudes doivent être levées par la preuve. Aussi, je propose qu'avec le CRRDT, nous animions une réflexion sur la limite entre la science et la technologie et les conditions dans lesquelles pourraient se faire le transfert des acquis de la science vers la technologie appliquée. On le voit, ce débat aurait du avoir lieu sur les OGM, mais également sur les nanotechnologies par exemple...

Je vous remercie.

Jacques COCHY  
Membre de la commission  
Action économique